



Mise à jour du plan d'action

Plan directeur de l'eau du lac des Écorces



Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre

Avril 2025

À PROPOS DU COBALI

Le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) est désigné par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) comme étant l'organisme responsable de l'une des 40 zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant du Québec. La mission de l'organisme est de protéger, d'améliorer et de mettre en valeur la ressource eau des bassins versants des rivières du Lièvre, Blanche et du ruisseau Pagé, ainsi que les ressources et les habitats qui y sont associés, et ce, dans un cadre de développement durable en concertation avec les divers acteurs de l'eau.

Ce projet est une initiative de *l'Association de mise en valeur et de protection du lac des Écorces*



Recherche et rédaction : **Pierre-Étienne Drolet**, biologiste, M. Env. et coordonnateur de projets

Référence à citer: Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI). 2025. *Mise à jour du plan d'action du Plan directeur de l'eau du lac des Écorces*. 18 p.

Photos de couverture : COBALI – Lac des Écorces (2023)

Table des matières

| | |
|---|----|
| À PROPOS DU COBALI..... | 2 |
| 1. Mise en contexte du projet | 4 |
| 2. Présentation et explication du plan d'action proposé | 5 |
| 2.1. Structure du plan | 5 |
| 2.2. Modèles de financement et récapitulatif des coûts | 6 |
| 2.3. Stratégie de communications | 8 |
| 2.4. Mise en œuvre | 9 |
| 3. Plan d'action (2025-2035) | 10 |

1. Mise en contexte du projet

À l'initiative de *l'Association de mise en valeur et de protection du lac des Écorces* et plusieurs de ses partenaires, le COBALI a réalisé en 2023 le Plan directeur de l'eau (PDE) du lac des Écorces.

Depuis le dépôt du PDE, l'Association a réalisé ou débuté certaines des actions qui avaient été proposées. En parallèle, elle a établi de nombreux contacts et a visité plusieurs associations qui réalisent présentement des projets de lutte contre le myriophylle à épi, afin de connaître et comprendre les meilleures pratiques en ce qui concerne la lutte au myriophylle à épi. Différents modes de fonctionnement, tant au niveau de la méthode de contrôle que des stratégies de financement ont ainsi été comparées. Par la suite et en tenant compte de ces recherches, elle a approché des firmes spécialisées dans le contrôle du myriophylle à épi, lesquelles ont proposé un plan spécifique aux activités de contrôle et des coûts afférents. En effet, l'Association en est venue à la conclusion qu'un tel projet ne peut reposer principalement sur le bénévolat et que le recours à des professionnels pour prendre en charge le projet était préférable.

L'Association a aussi fait plusieurs démarches auprès de ses partenaires municipaux, la Ville de Mont-Laurier et la Municipalité de Lac-des-Écorces afin de mieux financer les diverses actions priorisées.

Afin d'établir un plan de travail unifié et prévisible, l'Association a demandé au COBALI de réaliser un mandat de coordination du plan d'action du PDE, afin de le mettre à jour, d'y intégrer les actions plus détaillées de lutte au myriophylle à épi proposées par des firmes spécialisées, de détailler également les autres actions à réaliser en parallèle (qualité de l'eau, nautisme, protection des espèces à statut précaire, communications, etc.), en estimant notamment les coûts et l'échéancier. Le plan d'action couvre une période de 10 ans de contrôle du myriophylle à épi, (2026-2035), soit 11 ans en tout en incluant 2025. Il se concentre nettement sur la période 2025-2030, suite à quoi il est prévu une réévaluation de la planification.

À partir de ce plan d'action, l'Association souhaite conclure une entente de partenariat avec les deux municipalités pour assurer un financement récurrent qui permettra la réalisation des actions identifiées et l'atteinte des objectifs à court et long terme. Cette entente s'accompagnera d'un processus de communication auprès des riverains et citoyens, afin d'obtenir l'acceptabilité sociale indispensable à sa mise en œuvre.

2. Présentation et explication du plan d'action proposé

2.1. Structure du plan

Afin d'assurer la continuité et la cohérence avec le plan d'action proposé en 2023, le plan d'action révisé en 2025 reprend la même structure et les mêmes enjeux. Les actions déjà réalisées depuis 2023 ont été retirées ou mises à jour. Une colonne a toutefois été ajoutée pour y inscrire les estimations des coûts. De plus, par rapport à la précédente version, l'échéancier a été davantage précisé en indiquant les années visées, alors qu'on ne retrouvait précédemment qu'un niveau de priorité et un échéancier général (court terme, long terme...).

Les différentes actions sont donc regroupées selon ces grands enjeux :

1. Espèces exotiques envahissantes et navigation

On y retrouve principalement le détail année par année des activités prévues associées au contrôle du myriophylle à épi, selon les informations fournies par les firmes spécialisées. Sont aussi regroupées dans cet enjeu les actions liées à la prévention de la propagation des espèces envahissantes (ex: stations de nettoyage, bouées signalant les herbiers) et à la promotion des bonnes pratiques de navigation.

*En ce qui concerne l'estimation des coûts, les montants indiqués reflètent ceux proposés par la firme répondant le mieux aux besoins identifiés par l'Association.

2. Qualité de l'eau

On retrouve notamment dans cet enjeu les actions relatives aux riverains telles que l'amélioration des bandes riveraines et des installations septiques, mais aussi différentes mesures concernant l'agriculture, le golf et le réseau routier. Des actions reliées au suivi de l'état du lac et la qualité de l'eau de ses tributaires sont aussi prévues.

3. Conservation des espèces à statut

Le lac des Écorces est absolument exceptionnel à l'échelle du Québec étant donné la présence de deux poissons menacés, le cisco de printemps et le chabot de profondeur, en plus d'une espèce de plante aquatique susceptible au Québec, le potamot de Vasey. Cette situation peut donner au plan d'action un puissant levier dans la recherche de financement pour des projets de plus grande envergure dans le bassin versant, puisqu'en plus de programmes applicables aux lacs et cours d'eau en général, il est possible d'appliquer à des fonds dédiés aux espèces à statut, tant au Québec qu'au niveau fédéral, lorsque ces fonds sont disponibles. De plus, cette situation peut aussi permettre via les différents projets d'espérer obtenir une visibilité au-delà de la MRC d'Antoine-Labelle et ainsi d'augmenter la notoriété du lac pour la conservation. Cet enjeu regroupe donc à la fois des actions visant à réaliser des projets de plus grande envergure liés aux espèces en péril, mais aussi un volet de communication basé sur l'aspect des espèces à statut.

2.2. Modèles de financement et récapitulatif des coûts

Le plan d'action global proposé peut être divisé en deux parties en ce qui concerne les coûts et les modes de financement :

- Les coûts spécifiques au projet de lutte à long terme contre le myriophylle à épi
- Les coûts pour la réalisation des autres aspects du plan d'action

La plupart des actions du plan peuvent être financées de différentes façons conventionnelles au fil des années, par exemple par les cotisations des membres de l'Association, les commanditaires privés, les subventions municipales et gouvernementales dans le cadre de projets ponctuels, l'implication bénévole, etc.

Cependant, en ce qui concerne le volet d'un projet de contrôle du myriophylle à épi, l'atteinte de résultats satisfaisants nécessite des investissements beaucoup plus importants et sur une longue période de temps (10 ans). Bien que l'Association s'engage à déposer des demandes de subvention aux divers programmes possibles afin de réduire les coûts provenant du milieu autant que possible, il n'est pas réaliste de mener un tel projet sans une importante source de financement du milieu, qui soit récurrente.

Suite aux recherches de l'Association et les connaissances du COBALI dans de tels projets, les modèles municipaux de financement ont habituellement recours à des taxes environnementales et / ou à des taxes de secteur pour les riverains et résidents des deuxième couronne ayant accès au lac.

En résumé, les possibilités sont essentiellement :

1. Financement à partir des fonds prélevés par une « taxe pour l'environnement » à l'ensemble des propriétaires de la municipalité
2. Financement à partir d'une taxe de secteur ciblant spécifiquement les propriétés riveraines et « semi-riveraines » du lac.
3. Une formule hybride par laquelle la majorité des coûts est assumée par les riverains via la taxe de secteur, mais bonifiée par une contribution provenant de la taxe pour l'environnement payée par l'ensemble des citoyens. Ce modèle, privilégié par l'Association, fait reposer la plus grande partie de l'effort financier sur les riverains qui en sont les premiers bénéficiaires, mais avec une contribution de l'ensemble des citoyens, ce qui se justifie d'autant par la présence d'accès publics au lac des Écorces. Ce modèle permet en outre de conserver des sommes de la taxe pour l'environnement pour d'autres projets environnementaux dans les municipalités.

Le tableau de la page suivante résume les coûts estimés annuellement pour le volet de lutte contre le myriophylle, les autres volets et le coût annuel total. Sur 11 ans, le coût total du projet s'élève à environ **2 370 000\$**.

Tableau 1 : sommaire des coûts annuels estimés (2025-2035), en dollars (\$)

| Année | Coûts associés au contrôle du myriophylle à épi | Coûts des autres volets | Coût annuel total | Notes sur les principaux coûts |
|--------------|--|--------------------------------|--------------------------|---|
| 2025 | 11 880 | 21 650 | 33 530 | Mise en place de la station de nettoyage à Mont-Laurier, obtention des autorisations |
| 2026 | 282 000 | 1 550 | 283 550 | Le montant pour le contrôle est plus élevé la première année |
| 2027 | 210 000 | 31 310 | 241 310 | Tests d'eau, projet agricole, inspections des propriétés, projets de restauration pour les espèces à statut |
| 2028 | 230 000 | 31 316 | 261 316 | Tests d'eau, projet agricole, inspections des propriétés, projets de restauration pour les espèces à statut |
| 2029 | 210 000 | 31 316 | 241 316 | Tests d'eau, projet agricole, inspections des propriétés, projets de restauration pour les espèces à statut |
| 2030 | 210 000 | 15 650 | 225 650 | Projet agricole, Projet de restauration pour les espèces à statut |
| 2031* | 210 000 | 6 650 | 216 650 | Projets de restauration pour les espèces à statut |
| 2032* | 210 000 | 6 650 | 216 650 | Projets de restauration pour les espèces à statut |
| 2033* | 210 000 | 6 650 | 216 650 | Projets de restauration pour les espèces à statut |
| 2034* | 210 000 | 6 650 | 216 650 | Projets de restauration pour les espèces à statut |
| 2035* | 210 000 | 6 650 | 216 650 | Projets de restauration pour les espèces à statut |

Les coûts annuels sont calculés en divisant le montant des projets prévus sur plusieurs années par le nombre d'années du projet, afin d'obtenir une moyenne annuelle. Les coûts sont basés sur l'année 2025.

**Pour les années après 2030, le montant de 210 000\$ par année a été conservé à titre indicatif pour le contrôle du myriophylle à épi, bien que la soumission n'évaluait pas les coûts au-delà de 2030. Pour les autres coûts, un nombre réduit de projets a été prévu au plan d'action. Ils doivent donc être vus comme des montants conservateurs.*

2.3. Stratégie de communications

Le plan d'action fait une large place aux aspects de sensibilisation et à la communication en général, notamment aux riverains et aux plaisanciers. Les actions de communications ne sont pas regroupées ensemble, mais plutôt retrouvées à travers les différents enjeux du plan d'action. Pour la première phase de 5 ans, une certaine coordination des acteurs, principalement l'association et les deux municipalités, est souhaitée afin de concentrer davantage d'efforts de communication sur un thème à la fois, pour marteler un message dans une certaine période de temps.

Trois phases sont proposées en ce qui concerne les thèmes de communications, qui sont identifiées dans le plan aux actions correspondantes :

Phase 1 (2025-2026) :

Les communications seraient concentrées sur la thématique des espèces exotiques envahissantes (EEE) et de la navigation (projet de contrôle du myriophylle à épi, promotion des nouvelles stations de nettoyage, impacts des EEE, promotion du code d'éthique de navigation).

1. En premier lieu, une campagne de communication devra être planifiée préalablement à la mise en œuvre du plan d'action, pour recueillir l'adhésion des riverains (acceptabilité sociale) et des citoyens quant au plan et à son mode de financement. Cette étape préalable est indispensable pour expliquer le bien-fondé de la démarche globale, et notamment le besoin de financer spécifiquement le projet de contrôle du myriophylle à épi par le biais de taxes de secteur prélevées par les municipalités. Des communications spécifiques doivent donc être prévues afin d'informer les citoyens, en particulier ceux qui seront touchés par les nouvelles taxes de secteur. Outre les communications régulières de l'Association, au moins une rencontre en présentiel impliquant l'Association et les municipalités pour expliquer la démarche aux riverains devrait être prévue, de même qu'un avis écrit associé au compte de taxe.
2. En deuxième lieu, il est prioritaire selon nous de profiter de la mise en service récente des stations de Lac-des-Écorces et celle qui doit être installée à Mont-Laurier en 2025, du nouveau code d'éthique accompagné d'une carte des zones de navigation, de même que du lancement d'un projet de contrôle du myriophylle à épi, pour axer les communications principalement sur cet enjeu. Des communications plus détaillées pour expliquer le projet de contrôle, en particulier pour les riverains et utilisateurs du lac sont évidemment à prévoir avant le début de celui-ci sur le lac.

Phase 2 (2027-2028) :

Les communications seraient axées durant cette période sur les pratiques riveraines, principalement les bandes riveraines et les installations septiques. Ceci, en prévision de la production d'une étude sur l'état des bandes riveraines et des installations septiques qui serait aussi une mise à jour de celle qui avait été faite à Mont-Laurier en 2010.

Phase 3 (2028-2029) :

Les communications seraient liées au projet de mise à jour de l'état des propriétés riveraines, toujours principalement en lien avec les bandes riveraines et les installations septiques.

Communications sur les espèces en péril (en continu)

Il est suggéré de faire des approches pour obtenir une couverture médiatique de niveau national en lien avec les espèces à statut, à la faveur de la mise en place de projets de plus grande ampleur comme le contrôle du myriophylle à épi ou des projets en lien avec les programmes de rétablissement. Étant donné les espèces exceptionnelles du lac, il serait souhaitable de le faire connaître davantage comme étant un incontournable de la conservation au Québec.

2.4. Mise en œuvre

Le plan d'action fait appel à la collaboration, tant financière que technique, de plusieurs acteurs essentiels dont principalement : l'Association de lac, la Ville de Mont-Laurier, la Municipalité de Lac-des-Écorces, le COBALI et la firme de contrôle spécialisée.

Afin d'assurer la mise en œuvre, la coordination des partenaires et l'amélioration des pratiques riveraines et nautiques, il est souhaité que le plan intègre aussi certaines ressources dédiées. Il est donc proposé de **s'assurer de la présence d'au moins un « agent terrain »**. Cette personne ressource pourrait assurer certaines fonctions, surtout en période estivale, telles que :

- Présence sur le plan d'eau et aux débarcadères
- Tournées de riverains et sensibilisation sur les bonnes pratiques riveraines
- Aide aux inspecteurs municipaux et signalement d'infractions
- Soutien général aux activités de l'Association et aux municipalités

Le fonctionnement de ce service d'agent terrain et son mode de financement demeurent à discuter. Idéalement, l'agent terrain serait spécifiquement dédié au lac des Écorces à titre de ressource partagée entre les deux municipalités et l'Association, ou encore pourrait relever d'un organisme. À défaut de réunir les ressources nécessaires, ce service pourrait aussi être partagé sur le territoire des municipalités et couvrir plus d'un lac / plus d'une association. L'objectif serait de supporter l'association dans son plan d'action et contribuer à la surveillance du respect de la réglementation.

3. Plan d'action (2025-2035)

| ENJEU 1 – ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ET NAVIGATION | | | | |
|---|---|-----------------------------------|------------------------------------|--|
| Actions recommandées | Échéancier | Acteur(s) impliqué(s) | Coûts estimés (arrondis) | |
| Réaliser les étapes préalables au contrôle du myriophylle à épi | | | | |
| 1 | Réaliser une campagne de communication afin de recueillir l'acceptabilité sociale du projet de plan d'action et son mode de financement. Devrait comporter au minimum : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rencontre en présentiel des citoyens riverains avec l'Association et les municipalités ➤ Avis écrit accompagnant les taxes municipales | 2025 | Association, municipalités, COBALI | 500 \$ |
| 2 | Caractériser les herbiers qui feront l'objet du contrôle (plus de 30 % de myriophylle à épi) afin de définir les besoins exacts de contrôle et pour obtenir les autorisations | Fin été 2025 | Firme de contrôle, Association | 3 680\$ |
| 3 | Produire les demandes d'autorisations gouvernementales (MELCCFP secteur faune, MELCCFP secteur environnement, ministère Pêches et Océans au fédéral) | Automne 2025 / hiver 2026 | Firme de contrôle, Association | 2 700\$ (Frais gouv.) 4 500\$ (temps) 7 200\$ |
| 4 | Former les bénévoles qui seront impliqués dans le contrôle | Printemps / été 2026, puis annuel | Association, firme de contrôle | |
| 5 | Réaliser une campagne d'information régionale et plus spécifiquement pour les riverains, pour expliquer le projet de contrôle | Printemps 2026 | Association, firme de contrôle | 500\$ |
| Contrôler les herbiers de myriophylle à épi et faire le suivi du contrôle, selon la séquence priorisée | | | | |
| 6a | Année 1. Contrôler les herbiers prévisionnels suivants : <ul style="list-style-type: none"> • 15 • 16 • 35 • 36 • Arrachage autour des toiles | 2026 | Firme de contrôle, Association | 275 000\$ |

| | | | | |
|-----------|--|------|--------------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> Réaliser en fin d'été la caractérisation annuelle des herbiers pour le suivi du contrôle et la prévision des travaux à venir Produire et transmettre le suivi du contrôle en respect des autorisations gouvernementales | | | <p>3 680\$</p> <p>3 375\$</p> <p>282 000\$</p> |
| 6b | <p>Année 2. Contrôler les herbiers prévisionnels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> 17-D 10-A 12-B 13-A Réaliser en fin d'été la caractérisation annuelle des herbiers pour le suivi du contrôle et la prévision des travaux à venir Produire et transmettre le suivi du contrôle en respect des autorisations gouvernementales | 2027 | Firme de contrôle, Association | <p>203 000 \$</p> <p>3 680\$</p> <p>3 375\$</p> <p>210 000\$</p> |
| 6c | <p>Année 3. Contrôler les herbiers prévisionnels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une partie de 29-A Réaliser en fin d'été la caractérisation annuelle des herbiers pour le suivi du contrôle et la prévision des travaux à venir Produire et transmettre le suivi du contrôle en respect des autorisations gouvernementales Réaliser l'étude complète des herbiers du lac pour renouveler les autorisations gouvernementales (si nécessaire) | 2028 | Firme de contrôle, Association | <p>203 000 \$</p> <p>3 680\$</p> <p>3 375\$</p> <p>20 000\$</p> <p>230 000\$*</p> <p>*étude complète incluse</p> |

| | | | | |
|--|--|------------------------------|---|-------------------|
| 6d | Année 4. Contrôler les herbiers prévisionnels suivants : | 2029 | Firme de contrôle, Association | 203 000 \$ |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Une partie de 29-A • 9-A • 7-D | | | 3 680\$ |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser en fin d'été la caractérisation annuelle des herbiers pour le suivi du contrôle et la prévision des travaux à venir • Produire et transmettre le suivi du contrôle en respect des autorisations gouvernementales | | | 3 375\$ |
| | | | | 210 000\$ |
| 6e | Année 5. Contrôler les herbiers prévisionnels suivants : | 2030 | Firme de contrôle, Association | 203 000 \$ |
| | <ul style="list-style-type: none"> • 4-A • 19-A • 19-C | | | 3 680\$ |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser en fin d'été la caractérisation annuelle des herbiers pour le suivi du contrôle et la prévision des travaux à venir • Produire et transmettre le suivi du contrôle en respect des autorisations gouvernementales | | | 3 375\$ |
| | | | | 210 000\$ |
| 6f | Années 6 à 10 : continuation des mesures de contrôle à réviser et des suivis gouvernementaux | 2031 à 2035 | Firme de contrôle, Association | |
| Réduire la circulation dans les herbiers de myriophylle à épi | | | | |
| 7 | Poser des bouées de signalisation des principaux herbiers de myriophylle à épi monospécifiques | Annuel | Association | 100\$ / par année |
| Contrôler la dispersion des espèces exotiques envahissantes | | | | |
| 8 | Mettre en service une station de nettoyage des embarcations bien publicisée desservant la ville de Mont-Laurier afin de compléter le réseau régional de stations | 2025 | Ville de Mont-Laurier | 20 000\$ |
| 9 | Mettre en œuvre une campagne de promotion des différentes stations de nettoyage des embarcations et les modes d'accès aux plans d'eau, tant pour les citoyens locaux que les visiteurs, incluant un communiqué de presse | 2025 et 2026 (phase 1 comm.) | Municipalités, Association COBALI | 1 000\$ |

| Sensibiliser sur les impacts des espèces exotiques envahissantes (EEE) et la navigation | | | | |
|---|---|---------------------------------|---|--------|
| 10 | <p>Informer et sensibiliser sur les impacts des EEE et de la navigation à travers différents médias locaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bulletins municipaux ➤ Facebook des municipalités et des associations ➤ Présentations, conférences ➤ Lors de tournées de riverains ➤ Babillards des campings ➤ Radio CFLO via les chroniques environnement | 2025 et 2026 (phase 1 comm.) | Association, municipalités, COBALI | |
| 11 | <p>Signaliser sur le terrain les secteurs sensibles pour les plaisanciers</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Installer les pancartes du COBALI « Attention habitats sensibles » sur la rivière Kiamika et / ou les chenaux étroits pour limiter les vagues | 2025 | Association de lac, municipalité de Lac-des-Écorces | 200 \$ |
| 12 | <p>Sensibiliser les plaisanciers à la navigation durable et aux zones sensibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Diffuser aux riverains et plaisanciers le code d'éthique comprenant les zones suggérées de navigation via les communications de l'association ➤ Afficher ou rendre disponible le code d'éthique aux débarcadères publics et auprès des campings | 2025-2026 (Phase 1 comm.) | Association | 300 \$ |

| ENJEU 2 – QUALITÉ DE L'EAU | | | | |
|--|---|--|---|--------------------------|
| | Actions recommandées | Échéancier | Acteur(s) impliqué(s) | Coûts estimés (arrondis) |
| Améliorer les connaissances sur la qualité de l'eau | | | | |
| 13 | <p>Suivre l'évolution de l'état trophique des lacs</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre les échantillonnages du <i>Réseau de surveillance volontaire des lacs</i> pour le lac des Écorces ➤ Ajouter une station permanente du RSVL au lac aux Barges, ou à défaut, échantillonner sur une année ce plan d'eau | <p>Annuel, selon indications du RSVL</p> <p>2026</p> | Association de lac | 150 \$ / année |
| 14 | <p>Faire le suivi de la qualité de l'eau des principaux tributaires par rapport à 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rivière Kiamika en aval de Lac-des-Écorces ➤ Décharge du lac Limoges ➤ Ruisseau provenant du golf | D'ici 2029 | Association de lac, COBALI | 7 000\$ |
| Assurer l'amélioration et le suivi des installations septiques et des bandes riveraines | | | | |
| 15 | <p>Assurer le suivi de la fréquence des vidanges selon la réglementation en vigueur et informer tous les citoyens</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Informer les citoyens sur la réglementation en vigueur (fréquence des vidanges, conformité des installations) ➤ Informer les citoyens sur les impacts des installations déficientes | 2027-2028 (Phase 2 comm.) | <p>Ville de Mont-Laurier</p> <p>Municipalité de Lac-des-Écorces</p> | Via outils municipaux |
| 16 | <p>Sensibiliser à l'importance de la bande riveraine (y compris au-delà de 3 mètres à partir de la limite du littoral)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bulletins municipaux ➤ Facebook des municipalités et de l'association ➤ Affiches et dépliants dans les bâtiments municipaux ➤ Présentations et documentation à l'AGA ➤ Tournées de riverains | 2027-2028 (Phase 2 comm.) | Association de lac, municipalités, COBALI | |

| | | | | |
|--|---|------------------------------|--|------------------|
| 17 | <p>Favoriser l'amélioration des bandes riveraines par les riverains</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Offrir des incitatifs aux riverains pour favoriser l'action individuelle (ex : distribution d'arbres et d'arbustes ou à prix réduit) | Annuel | Association municipalités, COBALI | |
| 18 | <p>Évaluer la conformité des installations septiques en première et deuxième couronne des lacs, ainsi que des bandes riveraines sur 10 mètres à partir de la limite du littoral, en priorisant les secteurs selon la caractérisation de 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre à jour la tournée d'inspection de 2010 à Mont-Laurier en comparant l'évolution de la situation. Exiger des correctifs lorsque nécessaire et appliquer des amendes pour ceux ne s'étant pas conformés au 3 m exigé depuis 2010 ➤ Réaliser une tournée d'inspection avec production d'un rapport à Lac-des-Écorces équivalent à celui de Mont-Laurier. Exiger des correctifs lorsque nécessaire et appliquer des amendes pour ceux ne s'étant pas conformés au 3 m exigé depuis 2010 ➤ Campagne d'information aux citoyens visés par les tournées d'inspection, rappel de la réglementation et de l'importance des installations septiques et bandes riveraines conformes | 2027-2029 (Phase 3 comm.) | Ville de Mont-Laurier Municipalité de Lac-des-Écorces | 40 000\$ |
| Réduire l'impact des activités agricoles et du golf | | | | |
| 19 | Diffuser aux partenaires et aux membres de l'association les résultats de l'échantillonnage des tributaires réalisé en 2024 | 2025 | Association COBALI | Moyens existants |
| 20 | <p>Sensibiliser les producteurs agricoles à l'adoption des bonnes pratiques, notamment de conservation des sols</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibilisation des producteurs ➤ Caractérisation de problématiques sur le terrain ➤ Accompagnement des producteurs pour la mise en œuvre d'actions et d'aménagements | 2027-2030 | COBALI Municipalités, MRC, MAPAQ, club-conseil en agroenvironnement, producteurs agricoles, UPA | 30 000\$ |

| | | | | |
|---|---|--------------------------------|---|---|
| 21 | <p>Sensibiliser les propriétaires et employés du golf à réduire leurs impacts sur les tributaires du lac aux Barges</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rencontrer les propriétaires et employés du golf ➤ Adopter des mesures concrètes (bandes riveraines, réduction des engrais et des pesticides), information aux joueurs de golf sur les changements apportés. | <p>2025-2026 2028-2030</p> | <p>Golf Vallée de la Lièvre COBALI, association de lac, municipalité de Lac-des-Écorces</p> | <p>500 \$ pour le volet information</p> |
| Améliorer la gestion durable des eaux pluviales (GDEP) en milieu urbain et de villégiature | | | | |
| 22 | <p>Sensibiliser aux bonnes pratiques de gestion des eaux pluviales</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Distribuer des outils de sensibilisation aux riverains et résidents du noyau urbain de Lac-des-Écorces sur la GDEP sur sa propriété et mettre en ligne ces outils sur le site Internet des municipalités ➤ Mettre en place une réglementation ou des incitatifs pour la déconnection des gouttières du réseau d'égout ou des lacs ➤ Réglementer pour interdire l'application d'engrais et de pesticides sur les terrains riverains et de deuxième rangée à des fins esthétiques | <p>2027-2030</p> | <p>Ville de Mont-Laurier Municipalité de Lac-des-Écorces COBALI</p> | <p>Outils déjà existants</p> |
| Réduire les impacts du réseau routier | | | | |
| 23 | <p>Adopter des pratiques de voirie qui limitent la production de sédiments et l'épandage de sel et d'abrasifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption de la méthode du tiers inférieur avec ensemencement rapide d'herbacées pour la réfection des fossés et mesures temporaires de rétention (paille, géotextiles, etc.). ➤ Installation de bassins de rétention ou de seuils à des endroits stratégiques ➤ Mieux doser la quantité de sel et d'abrasifs sur le modèle des Écoroutes d'hiver et en s'inspirant de la <i>Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie</i> | <p>2028-2032</p> | <p>Ville de Mont-Laurier Municipalité de Lac-des-Écorces Ministère des transports et de la mobilité durable</p> | |

ENJEU 3 – Conservation des espèces à statut

| | Actions recommandées | Niveau de priorité (Échéancier) | Acteur(s) impliqué(s) | Coûts estimés (arrondis) |
|--|---|---------------------------------|---|--------------------------|
| Sensibiliser les utilisateurs quant à la présence des espèces à statut faire connaître le caractère exceptionnel du lac des Écorces | | | | |
| 24 | <p>Sensibiliser les riverains et utilisateurs à la présence des trois espèces à statut et à l'importance particulière de protéger le lac des Écorces et le lac aux Barges</p> <p>Sujets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cisco de printemps (un dépliant et des panneaux existent déjà) ➤ Chabot de profondeur (aucune sensibilisation pour le moment, besoins semblables au cisco) ➤ Potamot de Vasey (aucune sensibilisation, importance de ne pas nettoyer le littoral en retirant les plantes aquatiques, améliorer les connaissances sur sa répartition) <p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Facebook des municipalités et de l'association ➤ Dépliants dans les bâtiments municipaux ➤ Documentation sur les sites Internet des partenaires ➤ Présentations et documentation lors d'évènements de l'Association, conférences, etc. ➤ Tournées de riverains ➤ Médias régionaux (COBALI, MRC) | Annuel | Association, municipalités, MRC, COBALI | 300\$ |
| 25 | <p>Faire des approches pour obtenir une couverture médiatique de niveau national en lien avec les espèces à statut, à la faveur de la mise en place des grands projets</p> <p>Ex :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La semaine verte / Découverte ➤ Articles dans de grands journaux ➤ Magazine <i>Nature sauvage</i> ➤ Magazine <i>Biosphère</i> | 2026-2030 | Association, COBALI, Firme de contrôle | 500\$ |

| Réaliser des projets de restauration de l'habitat des espèces à statut | | | | |
|--|--|-----------|---|----------|
| 26 | Réaliser deux projets structurants contribuant aux programmes de rétablissement du cisco de printemps et / ou du chabot de profondeur en lien avec la qualité de l'eau, l'eutrophisation ou la restauration de l'habitat | | | |
| | <p>Via les fonds dédiés aux espèces en situation précaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ex : restauration des tributaires et leurs rives, notamment la décharge du lac Limoges, la rivière Kiamika, le ruisseau provenant du golf ➤ Ex : projets visant la réduction du ruissellement agricole, urbain et routier | 2027-2030 | COBALI, MRC, municipalités, Association | 30 000\$ |
| | | 2031-2035 | | 30 000\$ |